

Budget—L'hon. John C. Crosbie

pouvoir disposer de ressources financières suffisantes. Le gouvernement fédéral doit tirer sa juste part des recettes supplémentaires que dégageront les hausses du prix de l'énergie, afin de s'acquitter de ses responsabilités nationales. Voilà les éléments dont nous avons tenu compte dans l'élaboration d'une politique énergétique.

Lorsque nous aurons conclu un plein accord avec les provinces productrices, nous serons prêts à laisser les prix du pétrole augmenter par étapes, de \$4 le baril en 1980 puis de \$4.50 par an, sous réserve de nouveaux rajustements après 1982 si cela est nécessaire. Le prix du gaz naturel, sur les quantités actuellement vendues, sera relevé de manière à demeurer à 85 p. 100 du prix du pétrole; cependant, pour encourager le remplacement du pétrole par le gaz, les distributeurs paieront sur les quantités supplémentaires un prix moins élevé, équivalent à 65 p. 100 du prix du pétrole. La différence servira aux distributeurs à aider les foyers et l'industrie à se convertir au gaz.

La nouvelle taxe énergétique, à instaurer par un nouveau projet de loi en 1980, avec demande d'adoption avant le 1^{er} août 1980, permettra de récupérer environ la moitié du produit des hausses de prix au-delà de \$2 le baril de pétrole et de 30c. le millier de pieds cubes de gaz naturel par année. Les modalités techniques de cette taxe restent à régler dans un esprit coopératif. Les hausses supplémentaires de prix commençant en juillet 1980, en plus de l'augmentation de \$1 déjà prévue pour le 1^{er} janvier 1980, n'entreront pas en vigueur tant que la nouvelle taxe ne sera pas en place.

Les provinces productrices prélèveraient leurs redevances sur les hausses totales de prix, qui leur procureraient des recettes supplémentaires. Au cours des quatre prochaines années, de 1980 à 1983, les recettes totales nettes provenant du pétrole et du gaz s'élèveraient, selon les prévisions, à 90 milliards de dollars. De ce montant, les provinces recevraient quelque 40 milliards et le fédéral 17 milliards. L'industrie, par contre, toucherait 33 milliards après défalcation des coûts de production et des impôts. Les sommes reçues par cette dernière devraient être amplement suffisantes pour financer tous les nouveaux investissements nécessaires dans le domaine de l'énergie. Si cela n'était pas le cas, des correctifs seraient apportés de manière que l'industrie dispose de ressources suffisantes pour tous les projets énergétiques nécessaires.

Cependant, nous avons besoin dès maintenant d'encouragements supplémentaires à la conservation de nos ressources pétrolières. La consommation d'essence a augmenté de 4.3 p. 100 dans notre pays au cours des neuf premiers mois de 1979, alors qu'aux États-Unis elle diminuait de 4 p. 100. Les prix canadiens de l'essence, du carburant diesel et de l'huile de chauffage sont peu élevés par comparaison avec ceux des autres pays. En fait, l'essence est nettement moins chère chez nous que dans tous les grands pays industrialisés. Actuellement, elle coûte de 30 à 35c. de moins, au gallon, qu'aux États-Unis. Le Royaume-Uni produit du pétrole et ses prix sont à peu près le double des nôtres. La différence est encore plus frappante si l'on considère que par le passé nos prix dépassaient ceux des États-Unis de quelques cents le gallon. Les Canadiens paient en ce moment l'essence moins cher—compte tenu de la hausse générale des prix—qu'il y a 25 ans. Par exemple, en 1954, l'essence coûtait environ 45c. le gallon. Si son prix avait augmenté autant que l'ensemble des prix à la consommation, l'essence devrait se vendre aujourd'hui

environ \$1.20 le gallon. En réalité, dans les grands centres ontariens, elle coûte aujourd'hui dans les \$1.07 le gallon.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Nous devons tous faire face à la réalité, monsieur l'Orateur.

Ces prix peu élevés ont entraîné une consommation excessive. Les Canadiens sont ceux qui consomment le plus d'énergie par habitant dans le monde. Nos perspectives d'approvisionnement en pétrole sont déjà serrées et incertaines. Les stocks sont moins élevés que l'an dernier. La moindre perturbation importante des approvisionnements internationaux ou intérieurs en pétrole ou un hiver particulièrement rigoureux pourraient causer des problèmes sérieux. Il faudrait peut-être alors envisager la possibilité du rationnement. Dans ces conditions, l'inaction serait criminelle.

Pour promouvoir davantage les économies d'énergie et accroître les recettes, j'ai annoncé ce soir l'instauration d'une taxe fédérale d'accise sur les carburants. Même ainsi taxés, ces produits seront généralement moins chers qu'aux États-Unis.

Prises dans leur ensemble, ces mesures auront des résultats tangibles. Je m'attends que d'ici 1985 elles permettent d'économiser 100 millions de barils importés par an, soit quelque 2.5 milliards de dollars, même aux prix actuels.

La totalité des recettes produites par la taxe énergétique proposée et une bonne partie du produit de taxe d'accise serviront à financer un certain nombre de mesures dans le domaine de l'énergie et à compenser l'effet des hausses de prix. Ces dispositions font partie intégrante de notre programme énergétique. J'aimerais donner quelques exemples des mesures que nous envisageons, dont certains détails sont fournis dans les renseignements supplémentaires du budget.

En premier lieu, nous entreprendrons dans les meilleurs délais d'établir une Banque nationale de l'énergie. Cet organisme aidera à financer toute une gamme de projets énergétiques.

En second lieu, nous fournirons davantage de ressources au Programme canadien d'isolation thermique des résidences.

En troisième lieu, nous prendrons des mesures importantes afin de faciliter l'adaptation à la hausse des prix dans la région de l'Atlantique. Nous offrirons des subventions pour compenser le coût supplémentaire de la production d'électricité qu'entraîneront les hausses de prix du pétrole dépassant \$2 le baril par an.

Les Canadiens à revenu faible ou moyen doivent être protégés dans une certaine mesure contre les hausses de prix. L'indexation des programmes sociaux et du régime fiscal bénéficient déjà à un grand nombre de citoyens.

J'ai également annoncé ce soir la création d'un crédit d'impôt remboursable au titre de l'énergie pour les particuliers, lequel lorsqu'il sera entièrement en vigueur, rapportera environ 1 milliard de dollars aux Canadiens à revenu faible ou moyen. Ce crédit sera appliqué à partir de l'année d'imposition 1980 et ce, de manière progressive pour tenir compte du retard avec lequel les hausses des prix de l'énergie font sentir leurs effets. Par conséquent, les contribuables pourront réclamer la moitié du crédit en 1980 et la totalité à compter de 1981. Le crédit sera diminué pour les familles dont le revenu dépasse un certain seuil. Ce dernier est fixé à \$21,380 pour 1980. Le crédit sera diminué de \$5 par centaine de dollars de revenu dépassant ce seuil. Lorsque ce programme sera entièrement